

dement ou l'assiduité. Les députés ne viennent pas en Chambre pour entendre des futilités tandis que l'on devrait s'occuper des problèmes du jour, des problèmes pratiques d'ordre économique et de leur solution, ou de problèmes d'intérêt local pour un député ou d'intérêt national.

Il est à peu près temps de supprimer complètement la journée réservée aux députés et d'aborder la discussion des questions inscrites au Feuilleton de jour, quand les ministres présentent les crédits de leurs départements respectifs. Quand on réfléchit combien de motions relatives à nombre des questions abstraites qui encombrant le Feuilleton de la Chambre, le peuple du Canada a lieu de se féliciter, je pense, de ce qu'il y ait un Sénat pour nous soustraire au déluge de projets de loi que ces honorables collègues et quelques autres voudraient inscrire dans les statuts. Les sessions du Parlement devraient être plus courtes. Nous ne pouvons nous attendre que les députés siègent ici, de jour en jour, et de mois en mois, pour entendre des débats sur des questions théoriques.

L'assemblée de l'Ontario, qui a un programme chargé se débarrasse en six semaines ou deux mois. Je suis d'avis que le Parlement pourrait faire une session en deux mois et demi ou trois mois, si nous avions des règles de procédure améliorées. Les discours devraient être abrégés et limités; les propositions devraient être soumises à un comité avant de pouvoir venir en discussion devant la Chambre. Le comité chargé de reviser le règlement rendrait un fier service au pays s'il proposait l'adoption des formalités qu'il faut accomplir au parlement anglais et qui limitent la discussion des projets en appliquant la clôture réglementaire. L'honorable député de Brant (M. Good) peut s'estimer chanceux, aujourd'hui. S'il y a si peu de députés présents à la séance sur une représentation de plus de deux cents membres, combien aurait-il d'auditeurs, si son projet était adopté? Il parlerait devant des bancs vides.

Une des raisons qui fait que si peu de membres assistent aux séances d'initiative parlementaire, c'est qu'on y discute sur des projets purement théoriques. Considérons le nombre des questions d'intérêt pratique immédiat qui attendent une solution, comme le chômage, la question sociale, la question des transports, la situation du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, etc. Il n'y a pas dans les pages du Feuilleton une seule proposition tendant à résoudre d'une façon pratique les nombreux problèmes qui nous embarrassent, soit dans l'ouest, le centre ou dans l'extrême est. Les populations de l'Ouest nous entretiennent durant des mois de leurs doléances et elles s'esti-

ment heureuses quand elles ont envoyé une mission exposer leurs besoins au Gouvernement. On peut en dire autant des Provinces maritimes. Le centre du Canada devrait à son tour s'éveiller et faire connaître ses desiderata à qui de droit. Cette partie du pays est trop modeste, en vérité; c'est elle pourtant qui a supporté le gros des charges publiques depuis 1867. Il lui appartiendrait d'exposer ses besoins au gouvernement d'Ottawa, et alors l'Est et l'Ouest verraient que leur situation est passablement bonne.

Je répète que le Gouvernement devrait nous proposer de nouvelles règles de procédure plus modernes qui abrégeraient les sessions. Il faut être riche pour appartenir au Parlement, avec des règles qui allongent les sessions jusqu'à cinq mois par année. Nous avons siégé ici jusqu'au 19 de juillet, puis sont venues les vacances de juillet et d'août, et la meilleure partie de l'année s'est trouvée envolée. Les ministres sont très occupés avec leurs départements et ils doivent encore donner une partie de leur temps à écouter des discussions académiques dans la Chambre.

J'ai parcouru les projets de résolution inscrits au Feuilleton, du premier au dernier, et je n'en ai pas relevé un seul qui fût d'une utilité pratique. Mais, on discute plus de questions sérieuses dans une séance de parlement modèle, dans nos universités, que nous n'en avons entendu ici depuis deux mois. On devrait supprimer à partir d'aujourd'hui les jours de séances réservés au projet d'initiative parlementaire et renvoyer ceux qui sont déjà inscrits à la discussion des subsides. Quant à moi, je suis disposé à faire ma part de sacrifice en consentant à la jonction de mes motions à l'examen des crédits. J'en ai trois, une sur le chômage, une sur l'émigration et l'autre concernant la restauration des démobilisés dans le civil.

Je n'ai pas confiance que le projet de notre collègue réussisse à augmenter l'efficacité parlementaire. La quantité des membres dans une assemblée n'a aucun effet à cet égard. Pour toutes ces raisons je ne puis voter le projet de résolution.

M. McQUARRIE: Le défaut principal que j'aperçois dans notre système, c'est que les comités ne se mettent pas à la besogne assez tôt. Si je m'en souviens bien, l'année dernière, les comités permanents ne se sont réunis pour travailler qu'après Pâques. Il est résulté que vers la fin de la session pour le gros du travail, plusieurs comités durent siéger simultanément. La plupart d'entre nous faisons partie de deux ou trois comités et il nous était impossible d'assister à toutes les discussions.

Nous avons déjà gaspillé pas mal de temps sans faire beaucoup de travail dans les comités.